Matexi: courrier de notre ASBL à la Ville de Liège



La société Matexi a déposé une nouvelle demande de permis de bâtir pour ses terrains situés thier de La Chartreuse.

L'ASBL « La Chartreuse » a envoyé à la ville de Liège un courrier reprenant ses observations quant au projet.

Vous trouverez le texte ci-après.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames les Echevines,
Messieurs les Echevins,

Vous trouverez ci-après nos observations concernant la demande de permis d'urbanisme introduite par la SA Matexi.

L'augmentation du charroi causé par ces nouvelles constructions est un problème important. La rue des Fusillés et le thier de la Chartreuse sont des rues étroites.

En 1994, la Ville de Liège avait élaboré un projet de schéma directeur lequel

reprenait les grandes lignes de notre projet d'aménagement du site et prévoyait un lotissement d'une zone à bâtir rue des Fusillés, dans le prolongement des habitations existantes en venant de la N3.

Cette solution implique le déclassement de cette zone au plan de secteur de 1987, zone qui est la propriété de la Ville de Liège. De zone verte, elle deviendrait zone d'habitat. Les motifs de son classement en zone verte n'existent plus : ils étaient liés à la présence du crapaud calamite et du crapaud alyte. La disparition du bassin d'orage et des zones humides adjacentes ont provoqué leur déplacement, très probablement dans un autre endroit du site.

Cette solution exige également un échange de terrain entre la Ville et la société Matexi.

Le problème de mobilité sans être entièrement résolu serait au moins limité dans son étendue.

Une autre question, qui a inquiété pas mal de monde, est celle de l'araine des Chartreux et son réseau de collecteurs. Elle est orientée NO-SE et est taillée dans les grès houillers (*Etude des incidences,* SA Pissart 2017 p.119) Son tracé en amont de l'ancienne ferme des Chartreux n'est pas clairement identifié mais selon les personnes de l'asbl qui l'ont explorée jusqu'à l'obstacle formé par un éboulement, son tracé passerait dans la cour du réduit sous l'ancienne auberge Rodberg.

Dans le cas d'un lotissement rue des Fusillés, le risque de la présence de l'araine en sous-sol est à écarter.

Nous nous demandons pourquoi la Ville de Liège a abandonné cette idée d'une zone constructible rue des Fusillés alors qu'elle avait fait l'unanimité des associations et mandataires politiques en 1994.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevin(e)s en l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre Michaux